



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

**Coulée Verte - 2ème tronçon - Acquisition du bord de Sèvre -
Propriété DE SESMAISONS - lieudit 'les Quatre Quartiers'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010652001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Coulée Verte - 2ème tronçon - Acquisition du bord de Sèvre -
Propriété DE SESMAISONS - lieudit 'les Quatre Quartiers'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de la Coulée Verte, déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 30 avril 1998, la Ville de Niort, dans la mesure du possible, procède à l'amiable aux acquisitions nécessaires à ce projet.

Après négociation, Mme DE SESMAISONS a accepté de vendre à la Ville de Niort, une bande de terrain destinée à être incorporée dans le cheminement de la Coulée Verte sise au lieudit "les Quatre Quartiers" cadastrée section Z :

1) n° 946 pour 245 m²

L'accord est intervenu sur la base de 2 Frs/m² conformément à l'avis du Domaine, représentant un montant de 490,00 Frs, auquel s'ajoute l'indemnité de emploi de 15% soit 73,50 Frs et l'indemnité revenant à l'exploitant de 556,88 Frs soit un total de 1120,38 Frs.

En outre la Ville de Niort prend à sa charge le versement d'une indemnité pour les arbustes compris dans l'emprise de 175,00 Frs et une indemnité de clôture de 432,00 Frs soit un montant total de 1727,38 Frs.

2) N° 954 pour 816 m²

L'accord est intervenu sur la base de 2 Frs/m² conformément à l'avis du Domaine, représentant un montant de 1632,00 Frs, auquel s'ajoute l'indemnité de emploi de 15% soit 244,80 Frs et l'indemnité revenant à l'exploitant du terrain de 1854,76 Frs, soit un total de 3731,56 Frs.

En outre, la Ville de Niort prend à sa charge le versement d'une indemnité pour les arbustes compris dans l'emprise de 425,00 Frs et une indemnité de clôture de 1620,00 Frs soit un montant total de 5776,56 Frs.

Le montant global de cette opération s'élève à la somme de **7503,94 Frs.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908 8241 2111 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)